

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE VIRTUELLEMENT LE 4 DÉCEMBRE 2023 À 18 H 30 ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2
Monsieur Alexis Labranche, membre parent district 3
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien
Madame Dominique Chabot, enseignante
Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

MEMBRES ABSENTS

Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Carolyne Goulet, membre-parent, district 4
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance extraordinaire, seuls les points prévus à l'ordre du jour peuvent être traités.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- Mme Dominique Chabot, enseignante, et M. Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclarent leur conflit d'intérêts au point traitant du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air à l'école secondaire Louis-Jobin.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mathieu Bourgault se présente aux membres du CA. Sa présence est en lien avec l'annulation du tournoi des Phénix. Ainsi, il se questionne sur l'accessibilité des gymnases pendant les heures hors scolaires, soit en soirée et la fin de semaine, puisque c'est la municipalité qui assure l'entretien. Il est mentionné que le tournoi est annulé, faute de disponibilité dans deux des écoles où avait lieu le tournoi puisqu'elles sont entretenues par des employés du CSS de Portneuf. Par contre, la directrice générale mentionne que la ville de Pont-Rouge pourra tenir ses activités dans les gymnases de l'école du Perce-Neige, en soirée et la fin de semaine.

5. AMENDEMENT AU CALENDRIER DU CA

ATTENDU l'avis de grève du 8 au 14 décembre 2023;

ATTENDU la séance ordinaire du conseil d'administration prévue le 13 décembre 2023,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'AMENDER le calendrier des rencontres 2023-2024 du conseil d'administration pour reporter la date de la séance ordinaire du 13 décembre au 18 décembre 2023.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre extraordinaire du 4 décembre 2023.

7. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN - APPUI AU PROJET

- ATTENDU** l'augmentation de clientèle au secondaire prévue pour les années à venir;
- ATTENDU** le besoin pour l'école secondaire Louis-Jobin de se doter d'un gymnase supplémentaire;
- ATTENDU** les discussions encourues avec les dirigeants de la Ville de Saint-Raymond, la direction de l'école secondaire Louis-Jobin et le président de sa fondation et leur volonté de collaborer au projet;
- ATTENDU** la résolution no 23-11-449, adoptée le 13 novembre 2023, par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond confirmant son engagement à financer le projet à hauteur de 2,5 millions \$;
- ATTENDU** la résolution no 23-11-479, adoptée le 20 novembre 2023, par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond confirmant sa disposition à contribuer financièrement pour une somme supplémentaire de 500 000\$ qui s'ajoutera aux 2,5M\$ déjà confirmés par la résolution numéro 23-11-449;
- ATTENDU** la somme de 635 000 \$ en dons amassés par la Fondation de l'école secondaire Louis-Jobin provenant d'entreprises du milieu;
- ATTENDU QUE** ce projet pourrait desservir la clientèle scolaire et communautaire de Saint-Raymond,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPUYER le projet du Centre de services scolaire de Portneuf pour l'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire Louis-Jobin afin que ce dernier puisse bénéficier de

l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

DE S'ENGAGER à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire de Portneuf pour le projet d'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire Louis-Jobin afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN - DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT

ATTENDU la résolution précédente autorisant le dépôt d'une demande d'ajout de gymnase double à l'école secondaire Louis-Jobin dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

ATTENDU QUE les 3 635 000 \$ en financement externe ont été garantis en partie par la fondation de l'école secondaire de Saint-Raymond via de généreux donateurs, par la contribution de différentes municipalités, dont la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU QUE ce projet pourrait desservir la clientèle scolaire et communautaire de Saint-Raymond;

ATTENDU l'augmentation de clientèle au secondaire prévue pour les années à venir;

ATTENDU QUE l'écart de coût entre le projet préliminaire et l'étude d'avant-projet réalisé par la firme BBC Architectes;

ATTENDU QUE des vérifications sur notre capacité financière de contribuer à ce projet ont été faites auprès de notre directrice des ressources financières et qu'elles sont positives,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité:

QUE l'autorisation de contracter un emprunt jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$ soit demandé au ministre de l'Éducation afin d'assumer la partie excédentaire des coûts du projet de gymnase double à l'école secondaire Louis-Jobin;

QUE le Centre de services scolaire de Portneuf désigne la direction générale et la direction du Service des ressources financières comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

8. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre extraordinaire du 4 décembre 2023.

9. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

NOMINATION HORS-CADRE – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le poste à la direction générale est devenu vacant suivant l'annonce du départ à la retraite de Mme Marie-Claude Tardif à compter du mois de février 2024;

ATTENDU QUE le poste à la direction générale fut ouvert à l'interne et à l'externe simultanément sous la supervision de la firme Auray Leadership;

ATTENDU les entrevues réalisées par le comité de sélection et les vérifications effectuées par la firme Auray Leadership,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

DE NOMMER Mme Laurie L'Hérault à la direction générale du Centre de services scolaire de Portneuf, et ce, à compter du 29 janvier 2024 ;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration à signer un contrat d'une durée indéterminée avec une date d'entrée en fonction le 29 janvier 2024 et cela, selon les dispositions applicables au Règlement déterminant *certaines conditions de travail des hors-cadre des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

NOMINATION HORS-CADRE – CONSEILLÈRE-CADRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la nomination de Mme Laurie L'Hérault à la direction générale du Centre de services scolaire de Portneuf;

ATTENDU le souci d'accompagnement de la nouvelle direction générale dans ses fonctions;

ATTENDU la possibilité pour le CSS de recourir au service d'un hors-cadre dont la principale responsabilité est de soutenir et d'accompagner l'équipe de la direction générale, tel que stipulé à l'article 3 de l'Annexe 1 du Règlement déterminant *Certaines conditions de travail des hors-cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

ATTENDU qu'en respect du Règlement déterminant *Certaines conditions de travail des hors-cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, une protection salariale sera appliquée lors de la nomination au poste de conseillère-cadre à la direction générale,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

DE NOMMER Mme Marie-Claude Tardif à titre de conseillère-cadre à la direction générale en accompagnement de la nouvelle direction générale du Centre de services scolaire de Portneuf, et ce, à compter du 29 janvier 2024;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration à signer un contrat à durée indéterminée avec une date d'entrée en fonction le 29 janvier 2024 et cela, selon les dispositions applicables des au Règlement déterminant *certaines conditions de travail des hors-cadre des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

10. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

11. AUTRES SUJETS

Aucun

12. PROCHAINE RENCONTRE

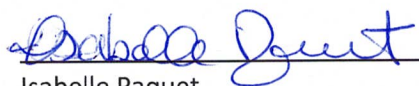
Considérant le calendrier amendé, la prochaine séance régulière est prévue le 18 décembre 2023.

13. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 20 h 05.

14. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale